

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Lors de sa séance régulière du conseil de la Municipalité de Plaisance tenue le 7 juillet 2008.

Un règlement portant le #378-08 a été adopté par ladite municipalité pour déterminer que la réunion du mois de septembre se tiendra le 8 septembre 2008 à 19h00.

QUE le bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.

DONNÉ à Plaisance, ce 8^{ième} jour du mois de juillet 2008.

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Plaisance, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8^{ième} jour du mois de juillet 2008, entre 8h00 et 16h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^{ième} jour du mois de juillet 2008.

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier